

Lot projeté 6 675 100 :

Réduction de la largeur du terrain à 10,72 m au lieu de 12 m comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Réduction de la profondeur du terrain à 26,99 m au lieu de 27 m comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Réduction de la superficie du terrain à 289,4 m² au lieu de 324 m² comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Lot projeté 6 675 101 :

Réduction de la largeur du terrain à 10,73 m au lieu de 12 m comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Réduction de la profondeur du terrain à 26,99 m au lieu de 27 m comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Réduction de la superficie du terrain à 289,6 m² au lieu de 324 m² comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Lot projeté 6 675 102 :

Réduction de la largeur du terrain à 10,72 m au lieu de 12 m comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Réduction de la profondeur du terrain à 26,99 m au lieu de 27 m comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Réduction de la superficie du terrain à 289,3 m² au lieu de 324 m² comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Lot projeté 6 675 103 :

Réduction de la largeur du terrain à 10,73 m au lieu de 12 m comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Réduction de la profondeur du terrain à 26,98 m au lieu de 27 m comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Réduction de la superficie du terrain à 289,5 m² au lieu de 324 m² comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Lot projeté 6 675 104 :

Réduction de la largeur du terrain à 10,72 m au lieu de 12 m comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Réduction de la profondeur du terrain à 26,98 m au lieu de 27 m comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Réduction de la superficie du terrain à 289,1 m² au lieu de 324 m² comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Lot projeté 6 675 105 :

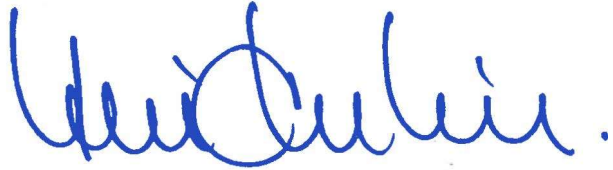
Réduction de la largeur du terrain à 11,06 m au lieu de 12 m comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Réduction de la superficie du terrain à 296,1 m² au lieu de 324 m² comme l'exige le règlement de lotissement en vigueur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogations mineures en se présentant à cette séance du conseil municipal.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 2^e jour de mai 2025.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'René Chevalier', with a stylized flourish at the end.

René Chevalier